



Ophthalmologiste et omission.

Par **Saigon**, le **09/11/2009** à **11:38**

Bonjour,

La mère de mon père à un glaucome sévère depuis 40 ans.

Elle a actuellement 84 ans.

Elle a perdu l'usage de l'oeil gauche et elle a perdu en 2 ans 4 dixième à l'oeil droit, dont 2 /10ème en 6 mois.

Plusieurs fois, nous avons demandé à l'ophtalmologiste s' il n'y avait pas une solution pour arrêter la descente irréversible vers la cécité.

A chaque fois elle nous a répondu qu'il n'y avait rien à faire et qu'il n'y a pas de risque de cécité.

Qu'il fallait continuer le traitement.

Nous sommes allés à Bâle et finalement à Strasbourg.

Il s'est avéré que le seul moyen de réduire le problème néfaste du glaucome était l'opération.

Opération qui aurait dû être faite déjà quelques années.

J'aimerais savoir svp, s'il est envisageable de porter plainte contre l'ophtalmologiste qui a omis de préciser qu'on pouvait réduire la pression des yeux, donc le glaucome.

Opération qui se fait couramment aux USA et en Angleterre pour éviter l'usage de ces gouttes qu'il faut mettre tous les jours et à vie et qui coutent 17 euros, durée du flacon 1 mois. L'opération coûte 300 euros.

Merci.

Par **Saigon**, le **17/11/2009** à **00:47**

Up !

Par **Saigon**, le **17/11/2009** à **11:15**

Y a t il une possibilité d'entamer une procédure ?